



**Notre monde. À vous d'agir.**

XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
Genève, 28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2011 – Pour l'humanité



**XXXI<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**  
**Notre monde. À vous d'agir, pour l'humanité**  
**28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2011**  
Centre international de conférences de Genève

**Point 9 de l'ordre du jour. Rapport sur les travaux de la Conférence**

Rapport présenté par le rapporteur de la Conférence, S.E. l'Ambassadeur Minelik Alemu Getahun, représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, chers délégués, Mesdames et Messieurs, amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, c'est avec grand plaisir que je vous présente en plénière ce rapport sur les discussions qui ont eu lieu pendant les séances des commissions, mardi, ainsi que dans le cadre des ateliers qui se sont tenus parallèlement aux séances plénières et aux commissions. S'il est difficile de rendre justice à une telle variété de sujets et de points de vue dans une brève déclaration, je vais néanmoins m'efforcer de vous faire part des points saillants des débats.

Faute de disposer de suffisamment de temps, je ne peux pas vous rendre compte des discussions des ateliers, mais je vous recommande de consulter les rapports écrits complets – tant sur les travaux des commissions que des ateliers – qui seront disponibles après la fin de la Conférence, et de les utiliser comme base pour les discussions futures et le travail de suivi. Deux ateliers sur la protection des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, un sur les besoins et la vulnérabilité des migrants et les enjeux de l'accès, un sur la protection de l'enfant, un sur les technologies nouvelles au service des soins de santé dans les situations de conflit et autres situations de violence, un sur les changements climatiques et un sur les partenariats se sont tenus pendant la semaine pour compléter les discussions qui avaient lieu dans les commissions et les plénières.

Pour résumer les travaux des commissions, j'ai suivi la division des travaux de la Conférence en quatre thèmes, dont trois sont pertinents pour ce rapport. Le premier est le point 5.2 de l'ordre du jour, « Renforcer l'action humanitaire au niveau local », le deuxième est le point 5.3, « Lever les obstacles aux soins de santé », et le troisième est le point 5.4, « Renforcer le droit international humanitaire (DIH) ». Chaque commission s'est réunie deux fois, mais le débat de la seconde séance était souvent une continuation du débat de la première, si bien que mes observations couvrent les deux séances sous une même rubrique.

La participation aux commissions et aux ateliers a été bonne en général, et les questions-guides ont donné lieu à un débat animé sur les thèmes centraux – un débat qui, je l'espère, correspondait à celui qui se déroulait au comité de rédaction. Les participants à toutes les séances des commissions ont affirmé que, pour avancer sur les sujets traités, il fallait adopter les projets de résolutions tels que formulés par le comité de rédaction. Toutes les commissions ont aussi exposé une autre idée que j'aimerais mentionner avant de passer au contenu des débats de chaque commission. Comme les thèmes examinés traitent souvent de phénomènes transnationaux et de longue durée, ils ne peuvent pas être considérés isolément : il est vraiment nécessaire que nous, membres de cette Conférence, travaillions

en partenariat, tant entre nous qu'avec d'autres acteurs, pour résoudre les problèmes d'ordre humanitaire qui se posent.

Je vais maintenant parler de la discussion sur le renforcement de l'action humanitaire dans les domaines de la migration, du volontariat et du développement de partenariats. La **commission A** a poursuivi la discussion sur la migration qui avait eu lieu pendant la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale ; elle a repris plusieurs idées exprimées pendant l'atelier de lundi soir et s'est concentrée sur la question essentielle de l'accès aux migrants. Le président, le Dr Jalloh a présenté les orateurs principaux et décrit brièvement le thème. Quelques-uns des principaux points soulevés par les experts et pendant le débat ont été : l'utilité de créer dans les Sociétés nationales des programmes de soutien dédiés à la migration ; la nécessité de persuader les décideurs de faire en sorte que le cadre juridique permette aux Sociétés nationales d'avoir accès aux migrants vulnérables et permette aux migrants d'accéder sans peur à l'assistance ainsi offerte ; le rôle important joué par les Sociétés nationales en matière de sensibilisation aux nombreux aspects bénéfiques de la migration, afin de réduire la stigmatisation et la discrimination et d'encourager une culture d'intégration sociale, de non-violence et de paix ; et le rôle de la jeunesse et des volontaires s'agissant de contribuer aux programmes et de modifier les points de vue négatifs sur la migration. Les principales conclusions ont été : toutes les discussions devraient se fonder sur des faits et des preuves afin d'éviter les problèmes liés à une vision négative de la migration ; les migrants doivent être davantage associés à tous les niveaux – notamment en tant que volontaires – aux services fournis pour répondre à leurs besoins, et des programmes tels que « Les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement », mis en place par la Fédération internationale, peuvent compléter les activités dans d'autres domaines. Il convient également de noter que la résolution soumise à cette Conférence peut servir à répondre aux besoins en termes d'accès, de dignité, d'intégration sociale et de partenariats.

Dans la **commission B**, le débat était axé sur le volontariat et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics. Le professeur Dragan Radovanovic, avec le concours des orateurs principaux, a présidé un débat auquel ont participé activement quelque 120 représentants de Sociétés nationales et de gouvernements. Comme dans la commission A, il a été indiqué qu'il s'agissait de la suite d'une discussion qui s'était déroulée pendant la Conférence internationale de 2007 et en complément de la résolution 2 de ladite Conférence. Les représentants de Sociétés nationales et de gouvernements qui participaient ont exposé les principaux points suivants : il est essentiel que chaque Société nationale ait une base juridique solide pour établir des partenariats à tous les niveaux de l'administration publique ; cette base doit faire mention du rôle d'auxiliaire de la Société nationale et préciser les responsabilités mutuelles, et devrait être réexaminée régulièrement et actualisée si nécessaire. Toutes les Sociétés nationales doivent être reconnues par le gouvernement de leur pays en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. La reconnaissance par les gouvernements des compétences et du savoir-faire des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant que complémentaires de leurs propres capacités à répondre aux besoins des personnes vulnérables, le respect de l'indépendance des Sociétés nationales – dans le cadre du respect des Principes fondamentaux – lors de l'établissement de partenariats avec les gouvernements, ainsi que l'édification d'une confiance et d'un respect réciproques grâce à un dialogue, tant officiel qu'informel, à tous les niveaux sont autant de facteurs clés d'un partenariat sain.

En ce qui concerne le volontariat, l'accent a été mis principalement sur les questions suivantes : l'élaboration (ou le développement) et la mise en œuvre d'une législation et de politiques concernant le volontariat à tous les niveaux ; l'identification et la suppression des obstacles législatifs et politiques au volontariat ; la nécessité que les gouvernements reconnaissent le potentiel des volontaires en matière de réponse aux besoins humanitaires ; la possibilité pour les gouvernements et les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-

Rouge de travailler, ensemble, avec d'autres acteurs de la société civile pour élaborer et mettre en œuvre une législation et des politiques appropriées et adaptées au contexte concernant le volontariat ; et, enfin, la nécessité d'encourager les personnes vulnérables à devenir des volontaires. En outre, le CICR et la Fédération internationale peuvent prêter leur concours pour aider les États et les Sociétés nationales à renforcer encore leur relation d'auxiliarité en mettant au point des outils et en fournissant un appui technique, tout en continuant à plaider pour des progrès dans ce domaine.

Enfin, la commission a formulé quelques recommandations : premièrement, il est important que la législation concernant le rôle d'auxiliaire et le volontariat soit renforcée, suivie et mise en œuvre; deuxièmement, les Sociétés nationales et les gouvernements souhaitant renforcer le rôle d'auxiliaire peuvent bénéficier des expériences d'autres gouvernements et Sociétés nationales, et ces échanges pourraient être facilités par le Secrétariat de la Fédération internationale. Et, troisièmement, la législation et les politiques relatives au volontariat doivent être fondées sur le contexte et la culture spécifiques du pays concerné.

Si nous passons maintenant aux commissions correspondant au point 5.3 de l'ordre du jour, deux aspects de l'accès aux soins de santé ont été traités : les soins de santé en danger, pour la commission C, et les inégalités en matière de santé dont sont victimes les femmes et les enfants, pour la commission D.

Le président de la **commission C**, le Prof. Mamdouh Gabr, a mené le débat, au cours duquel les participants ont fait de nombreuses déclarations illustrant la terrible réalité actuelle, à savoir que les personnels et structures de santé de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – et d'autres – sont régulièrement pris pour cible et attaqués dans les conflits armés et autres situations de violence. Les Sociétés nationales participant à la commission ont donné des exemples concrets concernant certains de leurs employés et volontaires qui ont été blessés ou tués, des ambulances qui se sont vu refuser l'accès ou ont été retardées à des postes de contrôle, et des établissements de soins qui ont été attaqués.

Les participants à cette commission ont rappelé que l'adoption de la résolution ne sera qu'une étape d'un processus plus vaste et de plus longue durée visant à assurer le respect et la protection des soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre en œuvre le projet « Soins de santé en danger », d'une durée de quatre ans, lancé par le CICR, ainsi que sur la mobilisation d'un grand nombre de parties prenantes, notamment les Sociétés nationales, les États et la Fédération internationale, mais aussi les milieux de la santé, les ONG et les institutions des Nations Unies concernées, et les milieux universitaires.

Si l'on veut améliorer le respect et la protection du personnel et des structures de santé, il est indispensable de garantir la neutralité, l'impartialité et l'indépendance des actions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et de veiller à des relations bien structurées et à une répartition claire des rôles et responsabilités entre les Sociétés nationales et le gouvernement de leur pays, dans le cadre du rôle d'auxiliaire.

La présidente de la **commission D**, Mme Fatima Gailani, a mis l'accent sur l'importance du travail de cette commission pour compléter la résolution qui serait adoptée par la Conférence. Les inégalités en matière de santé, que l'on appelle parfois l'iniquité sanitaire, sont des écarts injustes et évitables, en matière d'état de santé, que l'on enregistre au sein d'un même pays ou entre les pays. Ces inégalités sont systémiques : elles touchent généralement des groupes de population particuliers, et ce dans toute l'échelle socio-économique (ou gradient social). Ce sont les personnes les plus vulnérables qui ont le moins accès non seulement aux services de santé, mais aussi aux ressources qui contribuent à une bonne santé.

La commission a concentré son débat sur les femmes et les enfants non pas parce qu'ils sont vulnérables en tant que tels, mais parce qu'ils ont généralement moins de pouvoir que les hommes adultes, parce qu'ils ont moins accès aux ressources et parce qu'ils sont exposés à des risques sanitaires spécifiques. Il a été mentionné que le rapport de la Fédération internationale *Éliminer les inégalités en matière de santé : chaque femme et chaque enfant compte* déclare clairement qu'éliminer les inégalités en matière de santé est un impératif sanitaire. Les inégalités en matière de santé existent partout. Dans chaque pays, on constate des écarts dans ce domaine entre les riches et les pauvres, entre les habitants de quartiers aisés et de quartiers pauvres, entre les citoyens bien établis et les migrants sans papiers, entre les populations instruite et illettrée.

La commission a formulé plusieurs recommandations. J'en citerai trois : premièrement, les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant que membres de leur communauté, sont les mieux placés pour recenser ses besoins et aideront à concevoir les programmes les plus appropriés pour s'attaquer aux inégalités ; deuxièmement, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont la responsabilité de rappeler aux gouvernements qu'ils doivent prendre des mesures face à ces inégalités, adopter des politiques positives, promouvoir les droits humains et éliminer la discrimination contre les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées ; troisièmement, la commission a souligné que les Objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être atteints que si l'on s'attaque aux inégalités.

Enfin, les travaux de la **commission E** sur l'accès et l'assistance s'inscrivaient sous le point 5.4 de l'ordre du jour, « Renforcer le droit international humanitaire ». La commission était présidée par M. Juan Manuel Gomez Robledo, vice-ministre des Affaires étrangères du Mexique.

L'accès et l'assistance humanitaires constituent l'une des préoccupations humanitaires les plus importantes dans les conflits armés contemporains. Dans ces situations, il arrive souvent que les populations civiles soient privées de biens essentiels, notamment nourriture, eau et abri, et soient dans l'incapacité d'accéder à des soins de santé ou à d'autres services de base. Un accès rapide et la fourniture de l'assistance nécessaire à ces populations constituent donc une priorité dans nombre de conflits armés, internationaux ou non. Les entraves à l'accès et à l'assistance humanitaires varient d'un contexte à l'autre. Il peut s'agir d'obstacles administratifs, de problèmes de sécurité, d'hostilités en cours, ou de la présence de mines terrestres et d'autres munitions non explosées. La prolifération des acteurs humanitaires et la multiplication des attaques contre le personnel humanitaire constituent des défis supplémentaires. Le respect du DIH et l'observation des principes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont nécessaires pour obtenir accès aux populations touchées et pour mener des opérations humanitaires efficaces. À certains égards, cependant, les règles pertinentes du DIH ne sont pas toujours assez claires et peuvent donner lieu à des interprétations divergentes. Un autre problème est que ces règles ne sont pas suffisamment connues, y compris par les praticiens et les parties aux conflits. Il faut donc renforcer la diffusion des règles pertinentes du DIH et veiller à ce qu'elles soient dûment mises en œuvre au niveau national. La coopération entre les États, les différentes composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les autres acteurs humanitaires est aussi indispensable pour qu'une assistance humanitaire efficace puisse être apportée aux populations civiles qui en ont besoin.

Pour terminer, j'aimerais remercier les Sociétés nationales de l'Afghanistan, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, du Bangladesh, du Bélarus, du Botswana, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de l'Égypte, de l'Équateur, de la Gambie, de l'Indonésie, du Liban, du Maroc, du Mexique, du Mozambique, du Népal, de la Norvège, de l'Ouganda, des Philippines, de la Russie, de la Serbie, de la Sierra Leone, de la Suède et de la Suisse, ainsi

que les gouvernements du Bélarus, de l'Éthiopie, de la Norvège, de la République dominicaine, de la Suède et de la Suisse pour l'énorme effort qu'ils ont déployé pour organiser et structurer les commissions et les ateliers. Je tiens à remercier aussi tous les spécialistes dont les connaissances et l'expertise ont stimulé le débat. Enfin, je remercie les rapporteurs de chacun des ateliers et commissions pour leurs comptes rendus écrits très complets, et je rends hommage aux équipes de la Fédération internationale et du CICR qui m'ont aidé à élaborer mon rapport. Je suis certain que, comme moi, vous aurez trouvé ces séances très informatives et motivantes.

Merci.